



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Travaux de rénovation de la rue Georges Bizet - convention de maîtrise d'ouvrage unique entre les villes de Sceaux et Bourg-la-Reine**

Séance du 4 février 2021

Convocation du 29 janvier 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-neuf janvier se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site [sceaux.fr](http://sceaux.fr)

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL**

4 fév. 21 – n° 02

Séance du 4 février 2021

**OBJET : Travaux de rénovation de la rue Georges Bizet - convention de maîtrise d'ouvrage unique entre les villes de Sceaux et Bourg-la-Reine**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu le projet de convention établi par la ville de Sceaux pour la réalisation de travaux de rénovation de la voirie rue Georges Bizet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre les villes de Sceaux et Bourg-la-Reine pour la réalisation des travaux de rénovation de la chaussée de la rue Georges Bizet et le remboursement par la ville de Bourg-la-Reine des surfaces correspondant aux emprises du chantier sur son territoire.

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget de la Ville.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

